



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 13 janvier 2020 à 20 h, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents : Philippe Verly, conseiller; Gilles Perron, conseiller; Raymond Côté, conseiller et Josiane Perron, conseillère formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Sont absents : Sylvain Côté, conseiller et Lise Larochelle, conseillère.

Est également présente Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 02 et déclare la séance ouverte.

2020-01-326

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents. Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Josiane Perron que l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Première période de questions du public
4. Autorisation des comptes
5. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Régie incendie
 - c. Loisirs
 - d. Environnement
 - e. Trans-Appel
 - f. Urbanisme
6. Formation des comités 2020-2021
7. Emploi Été-Canada 2020
8. Québec Municipal – adhésion 2020
9. Association des directeurs municipaux du Québec – adhésion 2020
10. Adoption règlement numéro 2019-14 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes municipales 2020 »
11. Avis de motion règlement portant sur la gestion contractuelle
12. Dépôt du projet de règlement numéro 2020-01 portant sur la gestion contractuelle
13. Protocole d'entente d'aide financière pour le déploiement de la fibre optique à domicile
14. SPA de l'Estrie – facturation pour 2020 et négociation de l'entente qui prend fin le 31 décembre 2020
15. Infotech – renouvellement du contrat de soutien pour l'année 2020

SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. Croix-Rouge canadienne – avis de contribution pour 2020

TRANSPORT

17. Entente intermunicipale en matière de gestion des radars pédagogiques



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

HYGIÈNE DU MILIEU

18. Protocole d'entente avec Domtar – Facturation 1 de 2
19. Travaux d'alimentation en eau potable – autorisation de paiement Les Compteurs Lecomte Ltée – facture 53982
20. Travaux d'alimentation en eau potable – décompte progressif numéro 4
21. Travaux d'alimentation en eau potable – autorisation de paiement facture 200235 d'Avizo Experts-Conseils
22. Escouade verte Été 2020

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23. Compte-rendu de l'officière en bâtiment, environnement et agraire – décembre 2019
24. COMBEQ – adhésion 2020
25. Rue de l'Érablière

LOISIRS ET CULTURE

26. Campagne annuelle de financement « Les amis des jeux du Québec – Estrie »

AUTRES

27. Affaires nouvelles et suivi
 28. Deuxième période de questions
 29. Correspondance
 30. Levée de l'assemblée
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Philippe Laplante : Qu'est-ce qui contribue à la hausse de 6 % en administration? Est-ce reliée au personnel (augmentation des heures ou du nombre d'employés)? Est-ce qu'il y a une réserve en cas de dépenses imprévues?

Mario St-Pierre : Le dossier du 621, route 143 est-il fini? Il y a des tas de terre à l'arrière sur le terrain.

Michel Maurice : C'est quoi au juste que la MRC veut mettre en place pour les installations septiques? Est-ce que la Municipalité de Val-Joli prévoit embarquer?

2020-01-327

4. AUTORISATION DES COMPTES

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses, Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté :

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires nets pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019 représentent un total net de 16 887.30 \$.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

COMPTES À PAYER EN DATE DU 10 JANVIER 2020

MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

10 janvier 2020

Liste des paiements émis (du 2019-12-19 au 2020-01-14)

Détaillée par No déboursés

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
202000013 (A)			2020-01-14	13	GROUPE ULTIMA INC	24 253,00 \$
202000014 (A)			2020-01-14	14	VIVACO groupe coopératif	47,97 \$
202000015 (A)			2020-01-14	32	INFOTECH	6 495,63 \$
202000016 (A)			2020-01-14	34	JOURNAL ACTUALITÉS - L'ÉTINCELLE	183,10 \$
202000017 (A)			2020-01-14	35	LOCATION WINDSOR INC.	139,68 \$
202000018 (A)			2020-01-14	45	PRAXAIR CANADA INC	75,23 \$
202000019 (A)			2020-01-14	59	TRANS-APPEL INC.	6 731,78 \$
202000020 (A)			2020-01-14	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	358,12 \$
202000021 (A)			2020-01-14	152	SEL WARWICK INC.	3 902,11 \$
202000022 (A)			2020-01-14	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	108,54 \$
202000023 (A)			2020-01-14	449	GROUPE HBG INC.	1 121,01 \$
202000024 (A)			2020-01-14	529	LA CROIX-ROUGE CANADIENNE	281,18 \$
202000025 (A)			2020-01-14	579	SPA DE L'ESTRIE	2 608,21 \$
202000026 (A)			2020-01-14	595	WURTH CANADA LIMITEE	137,12 \$
202000027 (A)			2020-01-14	678	SANI ESTRIE INC	3 899,59 \$
202000028 (A)			2020-01-14	714	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC	1 914,91 \$
202000029 (A)			2020-01-14	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	465,87 \$
202000030 (A)			2020-01-14	789	ÉNERGIE SONIC INC.	2 670,78 \$
202000031 (A)			2020-01-14	887	EXCAVATION MICHEL MARCOTTE	549,98 \$
202000032 (A)			2020-01-14	1004	DISTRIBUTION JPG INC.	33,00 \$
202000033 (A)			2020-01-14	1109	POULIOT ÉQUIPEMENT DE BUREAU	242,09 \$
202000034 (A)			2020-01-14	1252	CLÔTURES ORFORD INC.	134,38 \$
202000035 (I)	7810		2020-01-14	1257	Les Pneus ROBERT BERNARD LTÉE	3 191,61 \$
202000036 (A)			2020-01-14	1267	PAPETERIE 2000 RICHMOND INC.	58,28 \$
202000037 (A)			2020-01-14	1283	AUDREY OSTIGUY	106,18 \$
202000038 (A)			2020-01-14	1337	LES COMPTEURS LECOMPTE LTÉE	6 850,40 \$

Total des chèques émis avec le poste 54-110-00-000 66 559,75 \$

Total des chèques émis 66 559,75 \$

INCOMPRESSIBLES DU MOIS ET FACTURES AUTORISÉES D'AVANCE

MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

10 janvier 2020

Liste des paiements émis (du 2019-12-19 au 2020-01-13)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201900675 (I)			2019-12-20	723	AXION	167,89 \$
201900676 (I)			2019-12-31	68	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 958,22 \$
201900677 (I)			2019-12-31	67	MINISTRE DU REVENU	5 727,92 \$
201900678 (I)			2019-12-31	745	FIDUCIE DESJARDINS	2 056,67 \$
201900679 (I)			2019-12-31	8	Retraite QUÉBEC	533,15 \$
202000009 (I)			2020-01-10	28	HYDRO-QUEBEC	734,68 \$
202000010 (I)			2020-01-10	885	PITNEY WORKS	51,57 \$
202000011 (I)	7809		2020-01-10	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	85,63 \$
202000012 (I)			2020-01-10	494	VISA DESJARDINS	18,24 \$

Total des chèques émis avec le poste 54-110-00-000 11 333,97 \$

Total des chèques émis 11 333,97 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Les conseillers et le maire font un résumé des points importants de chacun des comités de la Municipalité.

Mairie (Rolland Camiré): On travaille toujours sur le dossier d'aqueduc, la génératrice est arrivée aujourd'hui sur le site. Les tests de pression ont été faits, on est en attente du branchement internet pour la télémetrie avec la Ville de Windsor. Il y a des vérifications à faire près du chemin Hetherington.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Régie incendie (Philippe Verly) : Il y a eu une rencontre mais rien de spécial. L'achat d'un autre camion (pick up) a été approuvé et un camion de type swat a été vendu.

Loisirs (Josiane Perron) : La fête des nouveaux-nés aura lieu le 19 janvier, nous avons 5 inscriptions de bébés pour 2019. L'activité Plaisirs d'hiver se tiendra les 25 et 26 janvier 2020. Il y aura un tournoi de ballon-balais sur 2 jours, le samedi il y aura de la tire, des cornets, des jeux gonflables, et autres activités.

Environnement (Josiane Perron) : La collecte des sapins se fait cette semaine et la collecte des bacs de compost se fait le mardi en 2020.

Trans-Appel (Gilles Perron) : La prochaine réunion est prévue à la fin du mois.

Urbanisme (Philippe Verly) : Il y aura une rencontre du CCU le 23 janvier 2020.

2020-01-328

6. Formation des comités 2020-2021

Attendu qu'il faut renommer les membres du conseil qui participeront à chacun des comités pour une période de 2 ans;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par le comité Philippe Verly que les membres du conseil soient nommés pour la période 2020-2021 sur les comités tel que le tableau ci-bas.

FORMATION DES COMITÉS

2020-2021

Comités	Rolland Camiré Maire	Sylvain Côté Siège #1	Philippe Verly Siège #2	Gilles Perron Siège #3	Raymond Côté Siège #4	Lise Larochelle Siège #5	Josiane Perron Siège #6
Voirie		X	X	X	X	X	X
Loisirs et Culture					X	X	P
Urbanisme			P	X			
Promotion domiciliaire		X		X	X	P	
Communication et internet			X			X	X
Finances		P	X	X	X	X	S
Personnel		X	X	X	X	X	X
Environnement, matières résiduelles, recyclage et matières organiques				X	P		X
Régie incendie, sécurité publique, SQ et sécurité civile	X	S	P				
Trans-Appel		X		P		S	
CAMF						P	

P = LE CONSEILLER PRÉSIDE CE COMITÉ S = SUBSTITUT SUR LE COMITÉ X = SIÈGE SUR LE COMITÉ

* Le maire siège d'office sur tous les comités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-01-329

7. EMPLOI ÉTÉ-CANADA 2020

Attendu que la Municipalité désire embaucher 2 étudiants pour l'été 2020;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à compléter la demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020 pour l'embauche de 2 étudiants pour l'été 2020. La directrice générale et secrétaire-trésorière et la secrétaire-trésorière adjointe seront les personnes responsables du dossier de subvention. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

2020-01-330

8. QUÉBEC MUNICIPAL – ADHÉSION 2020

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Raymond Côté que la Municipalité adhère à Québec Municipal pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021 et d'autoriser le paiement de la facture numéro 01085-2020 au coût de 291.31 \$ taxes en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-01-331

9. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – ADHÉSION 2020

Attendu que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) offre de nombreux avantages aux membres qui en font partie comme de la formation, des ressources et de l'information sur tout ce qui touche le monde municipal;

Attendu qu'une somme est prévue au budget 2020;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté d'autoriser l'adhésion de Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2019 au coût de 477 \$ taxes en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-01-331

10. ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-14 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES 2020

Attendu que la Municipalité a adopté son budget 2020 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2020;

Attendu que selon l'article 988 du *Code municipal du Québec*, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Attendu que l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil du 17 décembre 2019;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance de ce conseil du 17 décembre 2019;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly que le règlement numéro 2019-14 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes municipales 2020 » soit adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

RÈGLEMENT 2019-14

RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES 2020

Attendu que la Municipalité a adopté son budget 2020 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2020;

Attendu que selon l'article 988 du *Code municipal du Québec*, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Attendu que l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil du 17 décembre 2019;
Attendu qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance de ce conseil du 17 décembre 2019;
Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2020.

ARTICLE 3 – TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Le taux de taxe foncière générale est fixé à 0.65 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année 2020 conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4 – TARIF POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES, LA COLLECTE SÉLECTIVE, LES MATIÈRES ORGANIQUES, LES PLASTIQUES AGRICOLES

Le tarif pour le service d'enlèvement des ordures ménagères et pour la collecte sélective est facturé au propriétaire des immeubles et est fixé à :

Collecte des déchets domestiques

98.03 \$ par bac, par unité de logement pour les ordures ménagères;

Collecte sélective incluant la collecte des RDD

21 \$ par unité de logement;

124 \$ pour les plus de 5 logements;

57 \$ pour la collecte sélective des ICI;

Collecte des matières organiques

57 \$ pour collecte de matières organiques;

14 \$ l'unité pour les 5 logements et plus.

Collecte des plastiques agricoles

Une compensation annuelle de 155 \$ sera facturée à chaque exploitation agricole qui désire se prévaloir de la collecte des plastiques agricoles.

ARTICLE 5 – ACQUISITION D'UN BAC ROULANT

Le tarif pour l'acquisition d'un bac roulant de 360 litres pour la collecte des déchets domestiques (vert) ou la collecte sélective (bleu) est fixé à 100 \$ incluant la livraison.

Le tarif pour l'acquisition d'un bac roulant de 240 litres aéré pour la collecte des matières organiques (brun) est fixé à 60 \$ incluant la livraison.

ARTICLE 6 – TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Le tarif du service d'aqueduc est fixé pour les immeubles desservis par la Ville de Windsor tel que facturé par la Ville de Windsor, au mètre cube d'eau selon la lecture annuelle du compteur.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Puisque la facturation est basée sur une estimation provisoire des coûts, un ajustement représentant l'écart entre le montant qui a été facturé pour l'année 2018 et le montant réel qui a été payé en 2018 sera facturé.

ARTICLE 7 – TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC POUR LE SECTEUR SAINT-GABRIEL

Le tarif du service d'aqueduc est fixé pour les immeubles desservis par la Ville de Windsor tel que facturé par la Ville de Windsor, au mètre cube d'eau selon la lecture annuelle du compteur.

Puisque la facturation est basée sur une estimation provisoire des coûts, un ajustement représentant l'écart entre le montant qui a été facturé pour l'année 2018 et le montant réel qui a été payé en 2018 sera facturé.

ARTICLE 8 – TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT SECTEUR PRÈS DE LA VILLE DE WINDSOR

Le tarif du service d'égout est fixé pour les immeubles desservis par la Ville de Windsor tel que facturé par la Ville de Windsor.

Le tarif pour les services d'égout et d'assainissement doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

Puisque la facturation est basée sur une estimation provisoire des coûts, un ajustement représentant l'écart entre le montant qui a été facturé pour l'année 2018 et le montant réel qui a été payé en 2018 sera facturé.

ARTICLE 9 – TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT SECTEUR ST-ZACHARIE DU RANG 10 ET DE LA ROUTE 249

Le tarif du service d'égout pour le secteur St-Zacharie du Rang 10 et de la Route 249 sera facturé selon les normes établies au règlement 4-97. Au tarif de ce service s'ajoute les dépenses courantes reliées directement à l'entretien du système tels qu'électricité, réparation et pièces et le montant facturé par la Ville de Windsor selon l'entente 2001 comprenant, entre autres, les coûts d'immobilisation en assainissement.

Puisque la facturation est basée sur une estimation provisoire des coûts, un ajustement représentant l'écart entre le montant qui a été facturé pour l'année 2018 et le montant réel qui a été payé en 2018 sera facturé.

ARTICLE 10 – TARIF POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA ROUTE 143 SUD

Le tarif des services d'aqueduc et d'égout pour le secteur de la Route 143 sud sera facturé selon les normes établies au règlement 2009-3. Au tarif de ce service s'ajoute les dépenses courantes reliées directement à l'entretien du système tel qu'électricité, entretien d'hiver, réparation et pièces ainsi que le montant facturé par la Ville de Windsor selon l'entente 2001 comprenant les coûts d'immobilisation.

Puisque la facturation est basée sur une estimation provisoire des coûts, un ajustement représentant l'écart entre le montant qui a été facturé pour l'année 2018 et le montant réel qui a été payé en 2018 sera facturé.

ARTICLE 11 – RÈGLEMENT 2009-3 POUR LES TRAVAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE COLLECTE

La base de taxation prévue au règlement 2009-3 s'applique.

ARTICLE 12 – RÈGLEMENT 2019-05 MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES SELON LES TERMES DU RÈGLEMENT



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, du propriétaire de chaque immeuble qui bénéficie du programme, une compensation.

Le montant annuel de cette compensation correspond au montant obtenu en divisant le produit de la multiplication du coût total de la subvention versée au propriétaire en vertu du programme par le coût total des dépenses relatives aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, par le coût total de l'ensemble des subventions versées aux bénéficiaires du programme. Pour 2020, la compensation provisoire tiendra compte de la portion du capital réparti sur 15 ans ainsi qu'un estimé des intérêts et un ajustement sera apporté lors de la taxation 2021.

ARTICLE 13 – RÈGLEMENT 2019-08 ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET CONSTRUCTION D'UN SURPRESSEUR

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable à l'intérieur du bassin de taxation, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin. Pour l'année 2020, le montant provisoire par unité est établi à 290 \$ et un ajustement sera apporté lors de la taxation 2021 selon le financement permanent et les aides financières reçues.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel chaque logement	1
Immeuble commercial	1
Terrain vague	0.5
Immeuble industriel	7.5
Immeuble résidentiel desservi en égout lors des travaux de raccordement réalisés en simultané avec ce règlement pour chaque logement	1 unité aqueduc 1 unité égout

Dans le cas des immeubles non imposables, le coût attribuable à ces immeubles sera à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité et conséquemment, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Pour l'année 2020, le montant provisoire par unité est établi à 290 \$ et un ajustement sera apporté lors de la taxation 2021 selon le financement permanent et les aides financières reçues.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble non imposable – terrain vague	0.5
Immeuble non imposable – pour chaque bâtiment	1

ARTICLE 14 – TARIF POUR UNE LICENCE DE CHIEN



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Le tarif pour une licence de chien ou pour l'opération d'un chenil sera facturée selon les normes établies par l'organisme mandaté pour l'application du règlement 2016-01 soit la Société de protection des animaux de l'Estrie.

ARTICLE 15 – NOMBRE ET DATES DES VERSEMENTS

Le conseil municipal décrète que les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en 1 versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300 \$. La date ultime où peut être fait ce versement est le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300 \$ et plus, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 4 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

- 1^{er} versement : 30 jours suivant l'expédition du compte (25 %);
- 2^e versement : 90 jours suivant l'expédition du compte (25 %);
- 3^e versement : 150 jours suivant l'expédition du compte (25 %);
- 4^e versement : 210 jours suivant l'expédition du compte (25 %).

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé, elle est reportée au premier jour d'ouverture suivant.

Cependant, lors de l'émission d'un compte de taxes supplémentaire découlant d'une modification au rôle d'évaluation, le supplément à payer peut, s'il est supérieur à 300 \$, être payé au choix du débiteur en quatre versements, les délais ultimes de paiement pour les quatre versements égaux sont fixés par la loi :

- 1^{er} versement : 30 jours suivant l'expédition du compte (25 %);
- 2^e versement : 90 jours suivant l'expédition du compte (25 %);
- 3^e versement : 150 jours suivant l'expédition du compte (25 %);
- 4^e versement : 210 jours suivant l'expédition du compte (25 %).

Selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.F.M.)

ARTICLE 16 – PAIEMENT EXIGIBLE ET PÉNALITÉ

Le conseil décrète que lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible et exige une pénalité à raison de 5 % plus un taux d'intérêt de 10 % par année.

ARTICLE 17 – FRAIS D'ADMINISTRATION

Tel que permis par l'article 962.1 du *Code municipal du Québec*, des frais d'administration de 25 \$ seront facturés au contribuable qui effectuera un paiement avec un chèque sans provision.

ARTICLE 18 – FRAIS DE COURRIER RECOMMANDÉ ET HUISSIER DE JUSTICE

Le conseil décrète que lorsqu'une personne est en défaut et que la Municipalité doit procéder à l'envoi d'un avis par courrier recommandé, la personne en défaut se verra facturée pour les frais de courrier recommandé selon les tarifs en vigueur chez Postes Canada au moment de l'envoi plus les frais de timbres et 25 \$ de frais d'administration.

Le conseil décrète que lorsqu'une personne ne récupère pas ses avis par courrier recommandé, la Municipalité peut procéder par l'envoi des avis par huissier et les frais de ce service seront facturés à la personne en défaut au montant équivalent aux frais facturés par la firme de huissiers de justice.

ARTICLE 19 – ENTRÉE EN VIGUEUR



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Rolland Camiré,
Maire

Nathalie Rousseau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

11. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

12. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2020-01-332

13. PROTOCOLE D'ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE À DOMICILE

Attendu que la Municipalité désire déployer la fibre optique à domicile sur l'ensemble de son territoire;

Attendu que suite à la recommandation de la MRC du Val-Saint-François, un protocole d'entente d'aide financière a été rédigé et transmis à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly d'autoriser le maire Rolland Camiré et la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Rousseau à signer pour et au nom de la Municipalité de Val-Joli le protocole d'entente d'aide financière pour le déploiement de la fibre optique à domicile (FTTH) dans la Municipalité de Val-Joli. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-01-333

14. SPA DE L'ESTRIE – FACTURATION POUR 2020 ET NÉGOCIATION DE L'ENTENTE QUI PREND FIN LE 31 DÉCEMBRE 2020

Attendu que l'entente avec la SPA de l'Estrie prend fin le 31 décembre 2020;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron d'autoriser le paiement de la facture 11094 au montant de 2 608.21 \$ sans taxes représentant la facture pour les mois de janvier à juin 2020 pour les services de protection et de contrôle des animaux de la SPA de l'Estrie en 2020 et d'autoriser le maire Rolland Camiré et la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Rousseau à négocier l'entente à intervenir avec la SPA de l'Estrie pour la période débutant le 1^{er} janvier 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-01-334

15. INFOTECH – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SOUTIEN POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron d'accepter le contrat de soutien 2020, option régulière pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 et d'autoriser un déboursé au montant de 5 560 \$ taxes en sus à Infotech. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-01-335

16. CROIX-ROUGE CANADIENNE – AVIS DE CONTRIBUTION POUR 2020

Attendu que la Municipalité a conclu une entente Services aux sinistrés avec Croix-Rouge Canadienne, Québec qui couvre la période de janvier à décembre 2020;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Gilles Perron et résolu d'autoriser le paiement de l'avis de contribution pour 2020 au montant de 281.18 \$ sans taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

TRANSPORT

2020-01-336

17. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE GESTION DES RADARS PÉDAGOGIQUES



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Attendu que la MRC du Val-Saint-François a procédé à l'achat de six (6) radars pédagogiques au cours des dernières années;
Attendu que certaines municipalités locales ont manifesté l'intérêt d'acquérir leur propre radar pédagogique;
Attendu que la MRC a demandé une aide financière au ministère des Transports pour l'achat de dix-huit (18) radars pédagogiques dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;
Attendu que la réception de la lettre d'annonce PAFFSR_20190326-01 confirme l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 53 553 \$ pour la réalisation du projet initial représentant 50 % du coût des radars pédagogiques;
Attendu que la MRC a procédé à un appel d'offres pour l'achat de radars pédagogiques et les soumissions reçues selon les différentes catégories sont les suivantes (en tenant compte du plus bas soumissionnaire conforme) :

Nombre de radars demandé	Prix unitaire (avant taxe)
1 à 5	3 850 \$
6 à 10	3 649 \$
11 à 15	3 548 \$
16 à 18	3 458 \$

Attendu que la Municipalité souhaite participer à l'achat regroupé et bénéficier de l'aide financière pour l'achat de radars pédagogiques;
Attendu que les parties désirent conclure une entente intermunicipale afin de déterminer les rôles et responsabilités de chacune des parties;
Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu :
Que la Municipalité de Val-Joli désire participer à l'achat regroupé de la MRC du Val-Saint-François afin d'acquérir un (1) radar pédagogique;
Que la Municipalité de Val-Joli s'engage à défrayer 50 % du montant du prix unitaire mentionné correspondant au nombre total de demandes faites par les municipalités de la MRC;
Que la Municipalité de Val-Joli souhaite bénéficier de l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;
Que la Municipalité de Val-Joli s'engage à transmettre à la MRC du Val-Saint-François tous les renseignements nécessaires à la rédaction d'un rapport d'activités exigés par le ministère des Transports pour la reddition de compte;
Qu'advenant le cas où le nombre de demandes faites à la MRC par les municipalités est inférieur au nombre de radars subventionnés, la Municipalité de Val-Joli manifeste son intérêt d'en acquérir 0 de plus;
Que la Municipalité de Val-Joli accepte l'entente intermunicipale telle que présentée;
Que le maire monsieur Rolland Camiré, de même que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Rousseau soient autorisés à signer l'Entente intermunicipale en matière de gestion des radars pédagogiques.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

2020-01-337

18. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC DOMTAR – FACTURATION 1 DE 2

Attendu que la Municipalité de Val-Joli a signé un protocole d'entente avec Domtar dans le cadre du raccordement à l'alimentation en eau potable pour les propriétés des rues de la Falaise, du Rocher et Thomas O'Donnell afin d'agrandir la conduite principale et le bâtiment de suppression en vue d'un éventuel réseau d'incendie;
Attendu que le protocole prévoit une facturation en 2 versements;
Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Raymond Côté d'autoriser le paiement de la facture numéro 7298 au montant de 30 000 \$ taxes en sus à Domtar. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-01-338

19. TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – AUTORISATION DE PAIEMENT LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE – FACTURE 53982



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Attendu que la Municipalité a acquis des compteurs d'eau pour la revente aux propriétaires situés sur le tracé des travaux d'alimentation en eau potable de la route 249 et du rang 10;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron d'autoriser le paiement de la facture 53982 au montant de 6 850.40 \$ et de refacturer les compteurs au tarif taxes nettes lorsque les propriétaires prendront leurs permis de branchement à l'aqueduc. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-01-339 20. TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4

Ce point est retiré puisque nous n'avons pas reçu l'approbation de la firme de surveillance.

2020-01-340 21. TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE 200235 D'AVIZO EXPERTS-CONSEILS

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté d'autoriser le paiement de la facture numéro 200235 à Avizo Experts-conseils, au montant de 17 532.53 \$ taxes en sus, représentant des honoraires de surveillance pour le projet 19-0728. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-01-341 22. ESCOUADE VERTE ÉTÉ 2020

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté d'informer la MRC du Val-Saint-François que la Municipalité de Val-Joli ne désire pas participer au projet d'Escouade verte – été 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SANTÉ ET BIEN-ETRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23. COMPTE-RENDU DE L'OFFICIERE EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE – DÉCEMBRE 2019

Le maire résume le compte rendu mensuel de l'officière en bâtiment, environnement et agraire.

Permis décembre	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2018	0	1	0 \$	0	0
2019	1	8	364 000 \$	1	0

2020-01-342 24. COMBEQ – ADHÉSION 2020

Attendu que la COMBEQ offre de nombreux avantages aux membres qui en font partie comme de la formation, des ressources et de l'information sur tout ce qui touche le monde municipal;

Attendu qu'une somme est prévue au budget 2020;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté d'autoriser l'adhésion de Marie-Eve Parr, officière en bâtiment, environnement et agraire à la COMBEQ pour l'année 2020 au coût de 380 \$ taxes en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

25. RUE DE L'ÉRABLIÈRE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

LOISIRS ET CULTURE

2020-01-343 26. CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT « LES AMIS DES JEUX DU QUÉBEC »

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Raymond Côté d'autoriser la participation à la Campagne annuelle de financement 2020 Les



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

amis des Jeux du Québec pour un montant de 100 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

30. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Mario St-Pierre :

Il demande si la Municipalité fournira seulement le compteur d'eau ou autres équipements requis pour le branchement à l'aqueduc comme le réducteur de pression ou autres. Les compteurs seront-ils tous du même modèle? Est-ce que le 1% de la taxe dont on a entendu parler dans les médias a été retourné à la Municipalité?

Philippe Laplante :

Est-ce que les membres du conseil faisant partie des comités seront publicisés? Concernant les bouteilles de verre, pourquoi y avait-il une taxation de prévue? Combien de radars pédagogiques la Municipalité prévoit-elle acheter?

Jonathan Lussier :

Quand sera-t-il possible de venir chercher les compteurs d'eau?

31. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 27 novembre 2019 au 31 décembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil.

2020-01-344

32. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20 h 50. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Nathalie Rousseau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 20 janvier 2020 à 13 h, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents : Gilles Perron, conseiller; Philippe Verly, conseiller et Raymond Côté, conseiller formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Sont absents : Sylvain Côté, conseiller; Lise Larochelle, conseillère et Josiane Perron, conseillère.

Est également présente Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Constatation est faite que chaque membre du conseil a bien reçu l'avis de convocation. Les élus présents consentent à la prise de décision malgré l'absence de remise de la documentation 72 heures à l'avance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 13 h 00 et déclare la séance ouverte.

2020-01-345

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents. Il est proposé par le conseiller Philippe Verly appuyé par le conseiller Raymond Côté que l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions du public
4. Demande d'aide financière dans le cadre du RIRL an 2 – travaux rang 10
5. Deuxième période de questions du public
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

2020-01-346

4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU RIRL AN 2 – TRAVAUX RANG 10

Attendu que la Municipalité de Val-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-Saint-François a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

Attendu que la Municipalité de Val-Joli désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Val-Joli s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que la Municipalité de Val-Joli choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Val-Joli autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2020-01-346

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 13 h 10. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Rolland Camiré,
Maire

Nathalie Rousseau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire

